

RAPPORT ANNUEL
2016

Ont contribué à l'élaboration de ce rapport



M. Jean Marbehant (Président FEDIEX)
Mme A. Vergari (Présidente CCP Technique FEDIEX)
Mmes M. De Marrez et H. Vanden Haute (FEDIEX)
MM. M. Calozet, B. Lussis et A. Sneessens (FEDIEX)
M. J.P. Liebaert (Confédération de la Construction)



Editeur responsable
Michel Calozet

Mise en page
www.imagesdemarc.be

Photos
Membres Fediex

Photo de couverture
Holcim – Société des Carrières du Tournaisis

Traduction
Dynamics Translations

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement.



Chers amis, chers collègues,
chers lectrices et lecteurs,

Parcourir un rapport annuel, n'est-ce pas l'occasion d'identifier les jalons qui ont marqué une année de travail, de concertation, de gestion de conflit, de dialogue entre tous les acteurs de notre secteur ? N'est-ce pas aussi l'occasion de se réjouir de certaines belles réussites, qui nous motivent et nous rendent fiers et ambitieux dans la manière dont nos métiers contribuent à la prospérité de notre pays et de ses habitants ?



© Emmanuel Crooy

Durant l'année 2016, l'économie belge a peu progressé, réussissant une toute légère croissance de 1.2%, alors que la croissance de la zone Euro se montait à 1.7%. Cependant, notre premier marché, celui de la construction et des travaux publics, a mieux performé, avec un taux de croissance de 3.6%. Cette belle augmentation résulte principalement d'une forte hausse des demandes dans le bâtiment résidentiel ; grâce notamment au renforcement des exigences de performances énergétiques intervenues en Flandre au 1^{er} janvier 2016. Sans doute, en début de cette année 2017, beaucoup d'entrepreneurs partagent un sentiment plus pessimiste, mais nous espérons un taux de progression de l'ordre de 2.2% pour le secteur de la construction en 2017. Enfin, avec l'approche des élections communales en 2018, nous pouvons prévoir une progression significative des investissements des pouvoirs locaux !

Cette conjoncture s'est traduite par un volume extrait par les membres de Fediex assez stable, légèrement supérieur à 56 millions de tonnes, pour une production nationale totale de 63 millions de tonnes. Notre fédération représente bien la très large majorité des producteurs belges. Trouvons-y un motif de grande satisfaction.

Et cette représentativité est sans doute liée à l'efficacité de Fediex dans la défense des intérêts de ses membres et dans le dialogue qu'elle conforte chaque année avec nos différents « stakeholders ». Ainsi, face aux nouvelles charges imposées par l'entrée en vigueur du prélèvement kilométrique sur le transport de nos produits, Fediex a obtenu la reconnaissance par le Gouvernement wallon de la nécessité d'atténuer, par des mesures concrètes, l'impact de ce nouveau prélèvement. Diverses mesures ont été adoptées par le Gouvernement wallon début 2016, visant l'allègement d'autres taxes imposées à nos activités.

D'autres actions ont également été entreprises avec succès en matière de sécurité pour les travailleurs et les usagers de la route. Ainsi, de nombreux participants ont fait le succès de la journée technique du 21 octobre 2016 sur ce thème de la sécurité au travail. Des progrès ont également été enregistrés dans la lutte contre les émissions de poussières et aussi dans la mise en valeur des carrières pour améliorer le potentiel de développement de la biodiversité.

D'un point de vue social, après l'année des élections des représentants du personnel en 2016, les négociations sectorielles sont à l'agenda. Fediex y remplira son rôle d'information, de coordination et de négociation en collaboration avec l'expertise d'Agoria.

2016 a également connu une intense activité de la commission communication de notre fédération. Un travail dans l'ombre, mais dont les résultats seront éclatants en 2017 ! Il s'agit de commémorer les 75 ans de la création de notre fédération sectorielle, de belle manière. Trois journées de travail, placées sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi, sont organisées autour des thèmes suivants : les techniques de pointe au service de l'environnement, la nature et la biodiversité et l'industrie minière et ses produits.

Grâce aussi à l'intervention très actives de certains membres de Fediex, nous pourrions toutes et tous découvrir ou redécouvrir le meilleur de notre savoir-faire industriel, de l'apport que nous réservons au développement de notre environnement naturel et aussi, et surtout, de l'intérêt toujours aussi large de nos produits pour la société.

Et puis en fin d'année, pourquoi pas, nous ferons alors tous ensemble une belle fête !

Bonne lecture,

Très cordialement,

Jean Marbehant
Président



Contexte économique

Les premières estimations de l'Institut des Comptes nationaux indiquent qu'avec une croissance de 3,6%, la construction a largement surperformé la moyenne de l'économie belge en 2016 (+1,2%). Le carnet de commandes des entreprises de construction apparaît aussi mieux rempli début 2017 qu'il ne l'était un an plus tôt

CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

L'économie belge a connu une légère décélération de la croissance en 2016 (+1,2%, selon les estimations de l'ICN, contre 1,5% en 2014). Cette décélération a aussi été observée au niveau de la zone Euro où la croissance moyenne (+1,7% en 2016) reste toutefois plus élevée qu'en Belgique. Dans une perspective historique, l'année 2016 est clairement loin d'apparaître comme un bon cru mais, compte tenu du contexte, elle n'apparaît néanmoins pas comme une mauvaise année. En 2016, l'économie belge a en effet progressé à un rythme très proche de son potentiel de croissance actuel (de l'ordre de 1,3% selon

les estimations les plus récentes du Bureau fédéral du Plan (BfP) et de la Commission européenne).

Dans ce contexte, même si les plus récentes perspectives tablent sur une légère accélération de la croissance, les prochaines années ne s'annoncent pas nettement mieux. L'économie belge devrait en effet progresser à un rythme de l'ordre de 1,5% par an. La croissance s'annonce donc toujours faible mais aussi supérieure à son potentiel actuel et comparable à la progression attendue dans la zone Euro.

La faiblesse de la croissance économique en Belgique ne l'empêche pas

d'être créatrice d'emplois et génératrice d'investissements. L'économie belge a en effet créé près de 60.000 emplois en 2016 et le BfP s'attend à une nouvelle hausse de l'ordre de 50.000 unités en 2017. Ces créations d'emploi permettent un net recul du taux de chômage: passé de 8,5% en 2015 à 8,0% en 2016, il devrait s'établir à 7,6% en 2017. Dans le même temps, les investissements progressent aussi en Belgique (+2% en 2016 et +2,8% en 2017).

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2016

Le volume extrait par les membres de Fediex s'élève à 56,2 millions de tonnes au cours de l'année 2016

ACTIVITÉ DU GRANULAT PAR LES MEMBRES DE FEDIEX

Evolution 2015corr/2016 de l'activité du granulat des membres de Fediex (hors argile – en milliers de tonnes)

Production des membres livrée sur le marché belge		+	Production des membres exportée		=	Production des membres livrée sur le marché belge et à l'export	
2015corr	2016		2015corr	2016		2015corr	2016
33.000	32.700		12.000	12.400		45.000	45.100
						+	
						Estimation de la production pour clinker et chaux	
						2015corr	2016
						11.500	11.100
						=	
						Production des membres de Fediex	
						2015corr	2016
						56.500	56.200

contre 56,5 millions de tonnes extraites en 2015corr¹ soit une très légère baisse.

Les livraisons intérieures effectuées par les membres de Fediex en 2016 présentent la même baisse par rapport à 2015corr soit 32,7 millions de tonnes par rapport à 33 millions de tonnes.

Les modes d'utilisation des granulats extraits par les membres de Fediex en Belgique en 2016 sont répartis comme suit en fonction de leur utilisation. Le ratio est stable d'année en année.

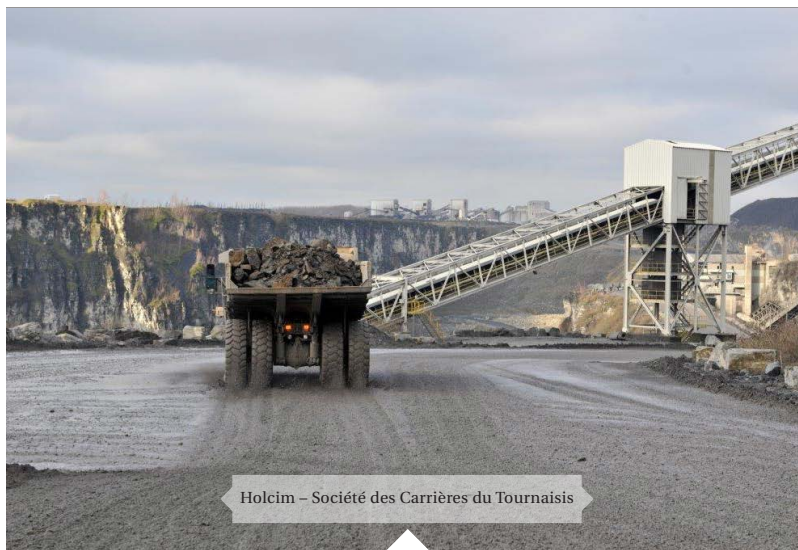
2016

Construction/Génie civil	30.435	91,7%
Usage Industriel	2.721	8,2%

En milliers de tonnes

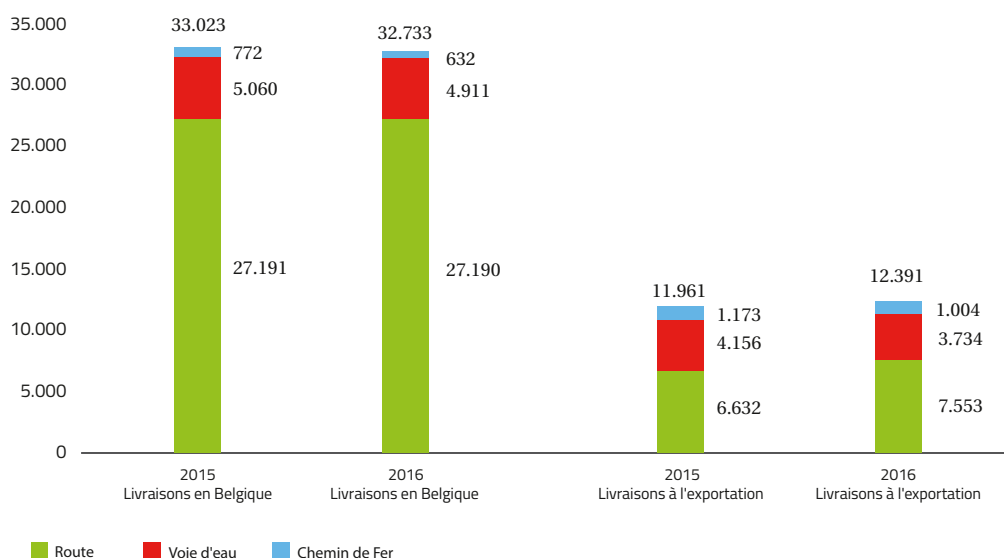
Toutes destinations confondues pour l'année 2016, ce sont plus de 8,65 millions de tonnes qui furent transportées par voie fluviale, soit plus de 19,2 % de la production extraite des membres. La route a été utilisée à concurrence de 77 %, le solde étant dévolu au transport par rail, soit 3,8 %.

¹ Les données de 2015 qui figuraient dans le rapport annuel de 2015 ont été révisées. Dans le présent rapport elles sont identifiées par 2015corr



Holcim – Société des Carrières du Tournaisis

Evolution 2015corr/2016 des modes de transport des membres (en milliers de tonnes)



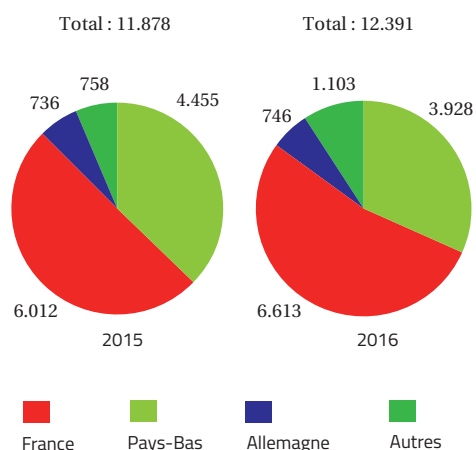
Les livraisons des membres en Belgique se sont effectuées respectivement pour 1,9%, 15 % et 83,1 % par le Chemin de fer, la Voie d'eau et la Route alors que pour l'exportation, ces rapports sont de 9%, 30% et 61%.

Les livraisons de granulats des membres en Belgique et à l'exportation se sont élevées à

45,1 millions de tonnes en 2016 contre 45 millions de tonnes l'année précédente.

La France reste le principal pays destinataire des exportations des membres en 2016 avec 53,4% du total de l'export.

Evolution 2015corr/2016 des exportations des membres par pays de destination (en milliers de tonnes)



© Calcaires de la Sambre

Evolution 2015corr/2016 de l'activité du granulat en Belgique (hors argile – en milliers de tonnes)

(Source : BNB et calculs Fedjex)

Production nationale livrée sur le marché belge	
2015corr	2016
38.000	37.600

Estimation de la production pour clinker et chaux	
2015corr	2016
11.800	11.500

Production nationale exportée ⁵	
2015corr	2016
14.700	14.200

Importations de granulats ⁵⁺⁶	
2015corr	2016
20.100	19.100

Consommation nationale	
2015corr	2016
69.600	67.800

⁵ Codes produits : 25051000, 25059000, 25171010, 25171020, 25171080

⁶ Codes produits : 25140000, 25152000, 25161100, 25161200, 25162000, 25169000 et 25181000

belge n'a par contre pas progressé mais néanmoins réussi à se maintenir après un recul ininterrompu depuis le début de 2012 (17.000 emplois perdus sur la période 2012-2016). Parallèlement, le nombre de missions de travailleurs étrangers détachés en Belgique pour la réalisation de travaux de construction a encore augmenté de près de 20% en 2016. Exprimé en équivalent temps plein, le volume d'emploi représenté par ces travailleurs détachés a ainsi augmenté de l'ordre de 8.000 unités.

Le détail du bilan de la construction fait encore largement défaut. Toutefois, il est d'ores et déjà clair que les nouveaux bâtiments (résidentiels et non résidentiels) représentent les segments qui ont le plus collaboré à la croissance du secteur.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Le nombre de nouveaux logements autorisés en 2016 a connu une forte augmentation (+9%), après le net recul enregistré en 2015 (-16%). Cette hausse reflète une nouvelle accélération de la demande avant le renforcement des exigences de performances énergétiques intervenues en Flandre au 1^{er} janvier 2016². Les experts n'avaient pas anticipé cette hausse, considérant que n'entraînant pas les mêmes hausses de coût que celui intervenu deux ans

² Ces exigences plus sévères s'appliquant aux dossiers introduits à partir du 1^{er} janvier 2016, ont donné lieu à un afflux de demandes de permis au cours des derniers mois de 2015. Celles-ci ont ensuite été à la base de très nombreuses autorisations de bâtir délivrées au cours des premiers mois de 2016.

plus tôt, ce nouveau renforcement de ces exigences ne donnerait pas lieu à un nouveau phénomène d'accélération.

Quoi qu'il en soit, cette hausse des autorisations de bâtir délivrées pour la construction de logements neufs a permis d'éviter le recul de la production qui se serait produit sans cela (le nombre de logements autorisés avait en effet fortement reculé en 2015). En fait, l'afflux inattendu de demandes a même permis à la production de logements neufs de progresser de l'ordre de 5%.

La rénovation traditionnelle a pu compter sur sa dynamique de croissance habituelle, progressant de l'ordre de 2,5% en 2016. Pour rappel, cette dynamique est liée à un parc de logements toujours plus étendu et à des standards de qualité toujours plus élevés, notamment en lien avec l'amélioration des performances énergétiques.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

Dans un contexte de croissance économique stable, la rénovation de bâtiments non résidentiels a poursuivi son développement sur la base de sa dynamique de croissance habituelle. Celle-ci est, elle aussi, liée à un parc toujours plus étendu et visant une qualité toujours plus élevée.

En outre, une demande spécifique de travaux visant une meilleure sécurisation de divers bâtiments non résidentiels est apparue à la suite des attentats de Paris, fin 2015, puis de Bruxelles en mars 2016. Compte tenu de cette demande « post-attentats », la rénovation de bâtiments non résidentiels a progressé de l'ordre de 4% en 2016.

La construction de nouveaux bâtiments non résidentiels a elle aussi progressé, et même davantage (de l'ordre de 6%), après deux années de recul. Ce segment d'activité bénéficiait d'ailleurs d'un véritable potentiel de croissance. Compte tenu des délais de mise en chantier et de construction, l'augmentation du volume de bâtiments à construire, autorisés en 2015 (+6%), était en effet de nature à soutenir l'activité en 2016. Et c'était également le cas pour le projet « Scholen van morgen »³ qui devait

générer plus de travaux qu'en 2015.

GÉNIE CIVIL

Les statistiques « ex post » concernant l'évolution du génie civil en 2016 s'annoncent, pour la troisième année consécutive, assez différentes des estimations « ex ante » réalisées sur la base des perspectives concernant les moyens des pouvoirs publics et leur affectation. Diverses informations convergentes semblent en effet indiquer que, tous types d'activités confondus, la production du génie civil (+0% en 2016) a probablement évité le recul initialement attendu.

On relève en effet à la fois une hausse du nombre d'adjudications pour les travaux de génie civil et un allongement de la durée d'activité assurée par le carnet de commandes des entreprises (+17%, de 7,0 mois fin 2015 à 8,2 mois fin 2016).

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2017

Les appréciations conjoncturelles données par les entrepreneurs de construction au cours des premiers mois de 2017 font toujours apparaître un sentiment pessimiste. Ce pessimisme n'apparaît toutefois que peu prononcé si l'on replace les appréciations les plus récentes dans une perspective historique. Il faut en effet souligner que l'écart entre les pessimistes et les optimistes s'est assez nettement réduit au cours de l'année 2016, notamment après l'été.

Le carnet de commandes des entreprises de construction apparaît aussi mieux rempli début 2017 qu'il ne l'était un an plus tôt. Au cours du premier trimestre, il leur assurait ainsi en moyenne 5,7 mois d'activité contre 5,4 en 2016 à pareille époque.

Dans ces conditions, la construction peut vraisemblablement tabler sur une nouvelle progression (de l'ordre de 2,2%) en 2017, mais il subsiste certaines incertitudes par rapport à l'intensité de cette progression.

³ Un projet de partenariat public-privé concernant la construction de 165 écoles en Région flamande, pour l'essentiel au cours des années 2015-2016.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Compte tenu des délais de mise en chantier et de production, la progression du nombre de logements autorisés en 2016 (+9%) devrait soutenir le niveau d'activité pour le résidentiel neuf en 2017.

Le nombre de logements autorisés en 2016 n'est toutefois imputable qu'à des éléments temporaires⁴. Ainsi, en l'absence de tels éléments, le nombre de logements autorisés devrait reculer assez nettement en 2017 et ce recul devrait affecter le niveau d'activité. Les évolutions attendues concernant les déterminants de la demande sont toutefois plutôt favorables (baisse du chômage, hausse du revenu disponible, faiblesse persistante des taux hypothécaires, etc.). Dans ces conditions, le recul attendu au niveau des permis de bâtir pourrait être assez limité (de l'ordre de 5%) que pour éviter un recul de la production. Dans ses perspectives de décembre 2016, Euroconstruct envisageait même une faible progression des activités (de l'ordre de 1%) pour la construction de logements neufs en 2017.

Les perspectives restent également positives pour la rénovation. Toujours portée par sa dynamique de croissance, elle devrait progresser de l'ordre de 1,8% en 2017.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

La rénovation de bâtiments non résidentiels devrait continuer à progresser en 2017 sur la base de son développement structurel. Ce développement restera toutefois encore limité par une croissance économique générale faible. En outre, la rénovation non résidentielle devrait subir le contrecoup de la demande « post-attentats » qui l'avait soutenue en 2016, la demande de travaux de sécurisation s'annonçant, a priori, moins forte en 2017. Au total, la rénovation de bâtiments non résidentiels ne devrait progresser que de l'ordre de 1% en 2017.

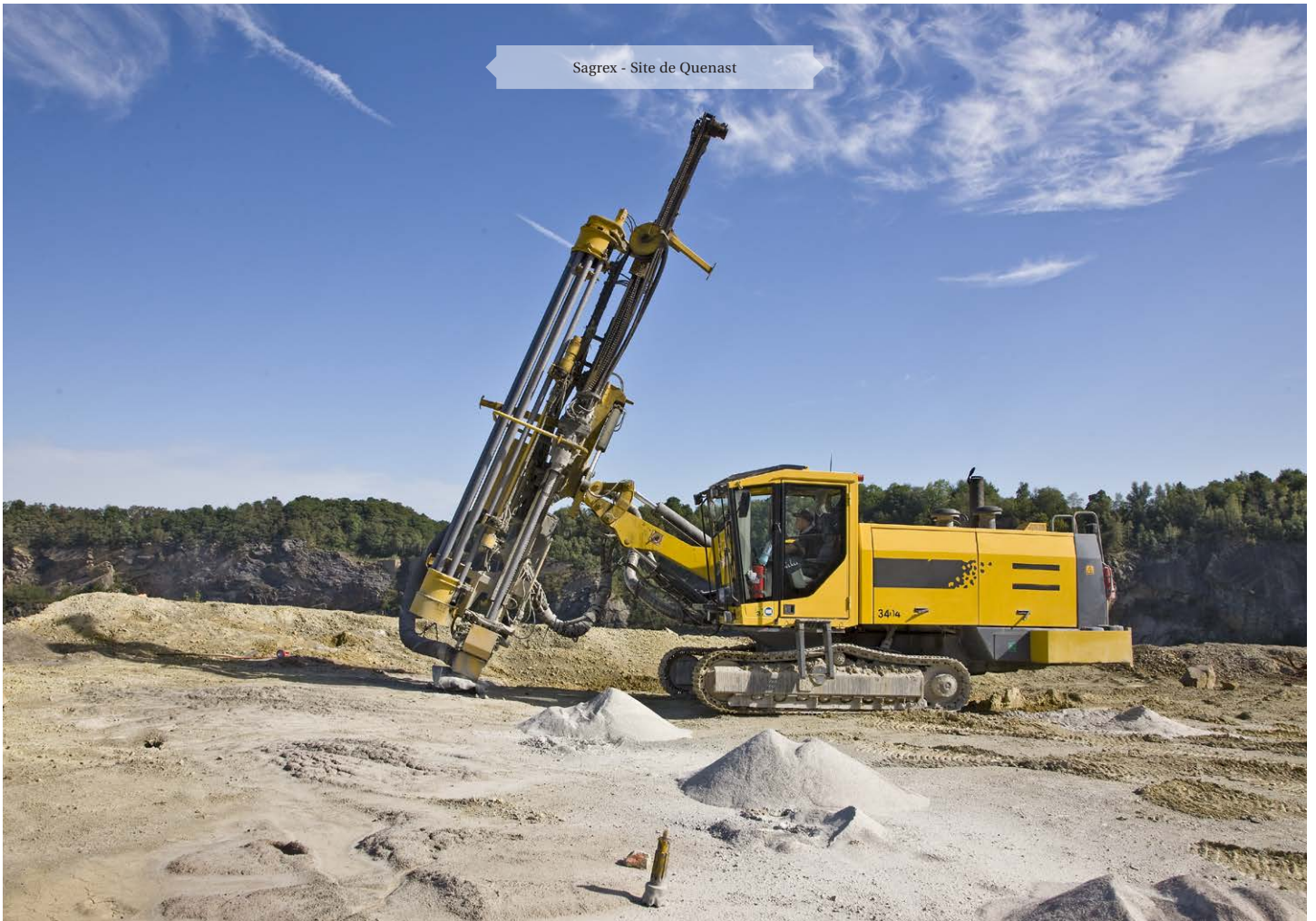
En termes d'activité, le non résidentiel neuf devrait être affecté par une décélération du projet « Scholen van morgen » qui, en voie d'achèvement, devrait générer moins de travaux qu'en 2016. À l'inverse, il devrait pou-

voir bénéficier d'une intensification de la demande pour d'autres types de bâtiments, dans un contexte de croissance générale des investissements des entreprises. Par solde, Euroconstruct tablait, dans ses perspectives de décembre 2016, sur une croissance des activités de l'ordre de 4% en 2017. Euroconstruct soulignait toutefois le manque de visibilité quant à l'évolution de ce segment d'activité caractérisé par une très forte volatilité de la statistique des permis de bâtir. Il apparaît depuis que le volume de bâtiments non résidentiels autorisés au cours du second semestre de 2016 a soudainement reculé de l'ordre de 30%, ce qui devrait largement hypothéquer cette perspective de croissance de l'activité si la demande ne rebondit pas rapidement. La concrétisation d'un tel rebond est aussi incertaine que plausible (une soudaine progression de l'ordre de 30% d'un semestre à l'autre a en effet déjà été enregistrée par le passé, à la charnière des années 2014 et 2015, par exemple). Dans ces conditions, c'est clairement pour le non-résidentiel neuf que les perspectives d'activité apparaissent les plus incertaines.

GÉNIE CIVIL

Dans le contexte décrit précédemment, où les évaluations « ex post » s'avèrent assez différentes des estimations « ex ante » pour le génie civil, l'établissement de perspectives pour 2017 est évidemment un exercice délicat. Le constat d'un carnet de commandes mieux rempli début 2017 qu'il ne l'était un an plus tôt constitue toutefois un indice de l'existence d'un potentiel de croissance. Une analyse plus poussée des déterminants de la demande, basée sur l'évolution attendue des investissements publics conclut d'ailleurs également à l'existence d'un tel potentiel. Ce potentiel paraît essentiellement lié à une progression des investissements des pouvoirs locaux, dans la perspective des élections communales de 2018. Ces investissements connaissent en effet traditionnellement une phase d'expansion au cours des années qui précèdent une échéance électorale au niveau local. Compte tenu aussi du fait que, selon les budgets d'investissement, le rail devrait mieux résister qu'en 2016, le génie civil devrait pouvoir compter sur une progression de l'ordre de 3% en 2017.

⁴ Une accélération de la demande fin 2015 (cf. supra).



Économie

Le cadre de dialogue instauré entre les secteurs carrier et du transport a permis la réalisation de la première aire de réglage des rétroviseurs en Wallonie sur terrain privé. Cette aire de réglage est située sur le site de CCB à Gaurain-Ramecroix

PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE

Le 28 janvier 2016 et le 14 avril 2016, le Gouvernement wallon a décidé des mesures d'accompagnement pour le secteur du transport et les secteurs économiques les plus touchés par la mise en œuvre du péage kilométrique au 1er avril 2016. Ces secteurs ont été identifiés suite à l'étude d'impact sectorielle de cette mise en œuvre, commanditée par le Ministre wallon du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, M. Ch. Lacroix. Il ressort de cette étude que le secteur carrier est l'un des secteurs les plus impactés par la mesure. Cela confirme les conclusions de l'étude réalisée fin 2013 par Fediex.

Parmi ces 38 mesures, certaines concernent directement ou indirectement le secteur carrier, à savoir la gestion de la question du passage de la frontière franco-belge à 44 tonnes, mesure permettant l'augmentation de la MMA, la mise en place de Comités d'accompagnement dans le cadre des modifications des Plans de secteur, la diminution des taxes communales pesant sur le secteur et la réduction de la contribution de prélèvement.

Le Gouvernement wallon a confié l'évaluation de l'impact de ces mesures à la société STRATEC. Celle-ci remettra ses conclusions fin 2019.

Fediex est membre, en tant que représentant de l'Union Wallonne des Entreprises, du Comité de Pilotage du suivi du prélèvement mis en place par le Gouvernement wallon. Il s'est réuni tous les mois en 2016. Il assure notamment le suivi de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement décidées par le Gouvernement wallon.

CHARTRE « CARRIÈRES & TRANSPORT » UPTR/FEDIEX – LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Le 05 juin 2015, FEDIEX et l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) ont signé une Charte « Carrières & Transport », en



CCB - Inauguration de la 1^{ère} aire de réglage des rétroviseurs

présence et sous le Patronage de la Ministre fédérale de la Mobilité, Mme J. Galant.

Un an plus tard, le cadre de dialogue instauré entre ces secteurs a permis la réalisation de la première aire de réglage des rétroviseurs en Wallonie sur terrain privé. Cette aire de réglage est située sur le site de CCB à Gaurain-Ramecroix. Elle a été inaugurée le 3 octobre 2016 par le Ministre fédéral de la Mobilité, François Bellot.

Pour cette occasion, un film sur les bonnes pratiques en matière de chargement des granulats a été réalisé en commun par les deux associations signataires de la charte. Celui-ci a été très apprécié par les personnes présentes, et constitue un outil mis à la disposition de tous, intégrable tant dans les activités de communication vers le grand public que pour la formation interne Sécurité et l'accueil des chauffeurs externes. Il est consultable sur la page d'accueil du site internet de Fediex : www.fediex.be.

DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 19/03/2009 : DÉCRET « SURCHARGE »

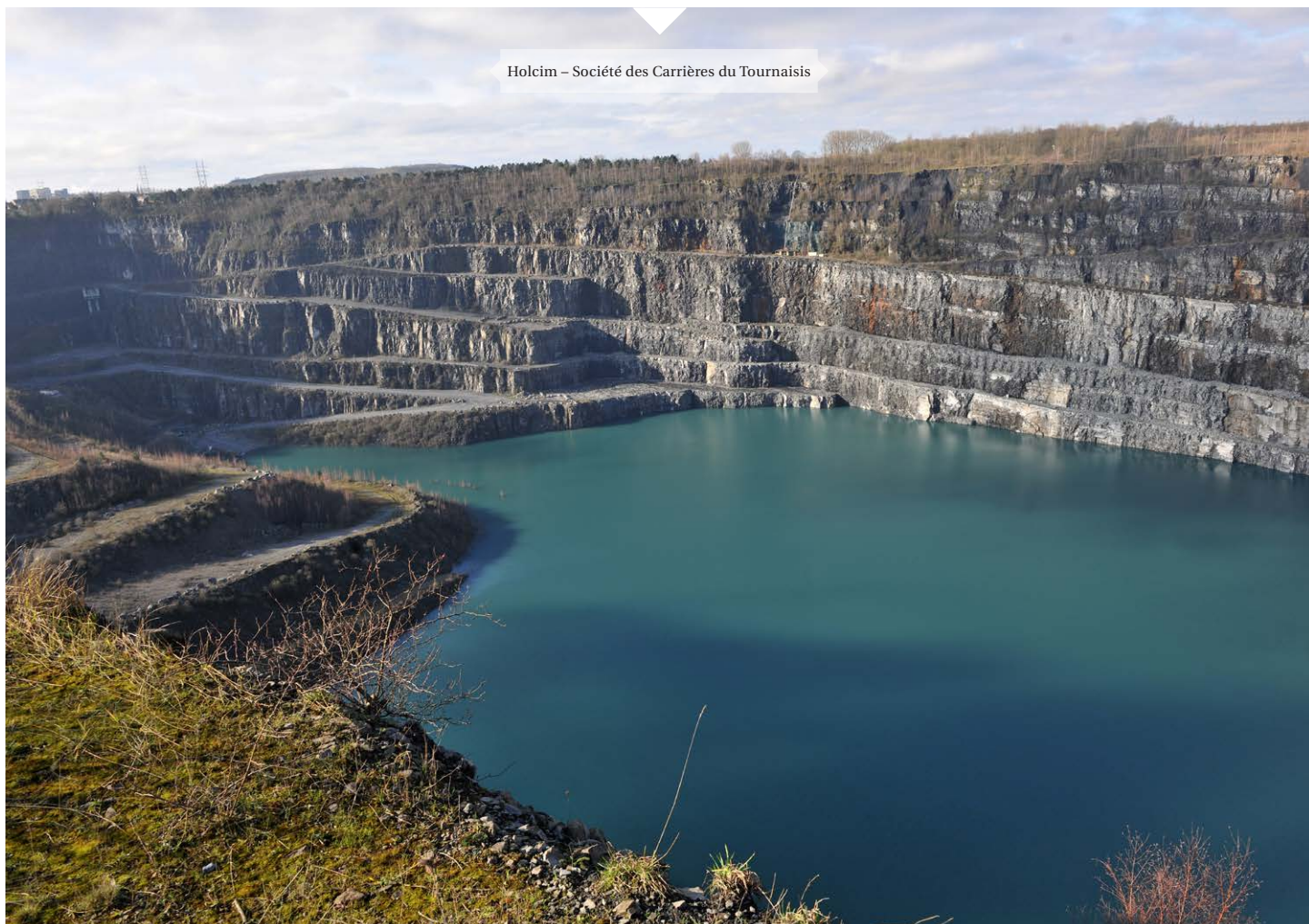
Ce décret a été adopté le 23 novembre 2016 par le Parlement wallon. Il est intitulé « Pro-

jet de décret modifiant le décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques et diverses dispositions relatives au transport par route » et a été publié au Moniteur belge le 14 décembre 2016.

Il prévoit notamment que « Sont punissables d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 75 euros à 75 000 euros, ou d'une de ces peines seulement, ceux qui conduisent un véhicule ou un train de véhicules dont la masse sur les essieux excède, sans préjudice de l'application de la tolérance de mesure de l'appareil de pesage, le maximum autorisé ». La tolérance existante de 5% disparaît donc, ainsi que la progressivité des amendes pénales en fonction de l'ampleur de la surcharge !

L'instauration d'un régime de coresponsabilité pour les donneurs d'ordre des transporteurs routiers, comme peuvent l'être les exploitants carriers, inquiète d'autant plus le secteur.

Affaire à suivre ...



Aménagement du Territoire et Environnement

Le 20 septembre 2016, le Ministre wallon de l'Environnement Carlo Di Antonio, l'AWAC et FEDIEX ont signé une Charte sectorielle visant à réduire les émissions de poussières et de particules fines des carrières en Wallonie

CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ACCÈS AUX GISEMENTS

Le 1^{er} juin 2017 marquera l'entrée en vigueur du très attendu Code de Développement Territorial.

En ce qui concerne les demandes de modifications de plan de secteur initiées par le secteur carrier, Fediex se réjouit que le texte adopté conserve les deux grandes avancées pour le secteur carrier, à savoir, d'une part, la possibilité de mener conjointement une demande de modification de

plan de secteur et une demande de permis et, d'autre part, la distinction entre la zone de dépendance destinée à accueillir les installations fixes (urbanisables) et la zone d'extraction proprement dite (non urbanisable).

Ces simplifications procédurales étaient essentielles pour le secteur. Le secteur reste cependant préoccupé par deux enjeux principaux.

Le premier concerne le manque de moyens humains de l'Administration pour traiter ces dossiers dans des délais raisonnables. Dans ce cadre, un dia-

logue constructif a été initié avec le Ministre en charge de l'environnement.

Le second enjeu concerne le traitement des dossiers en cours et l'application adéquate des dispositions transitoires prévues par le Code de Développement Territorial. L'enjeu est ici que ces dossiers, souvent initiés depuis de nombreuses années, ne subissent pas de retour en arrière.

Enfin, la définition de la zone de dépendance d'extraction a été légèrement modifiée de manière à pouvoir y autoriser, sous certaines condi-

tions, le regroupement de déchets inertes et la valorisation de terres et cailloux. Les conditions relatives à cette disposition ont été précisées dans l'arrêté d'application du Code de Développement Territorial.

Elles sont relativement strictes puisqu'elles interdisent ces opérations dans différentes zones protégées – zone Natura 2000 ou de protection de captage par exemple – mais également dans des carrières qui ne sont plus en exploitation. L'arrêté restreint également le champ d'application de cette disposition à certains types de déchets spécifiques, avec comme condition préalable le fait que ces déchets doivent être considérés comme inertes.

LA CRAEC ANALYSE LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES APPLICABLES AUX CARRIERS

La Commission Régionale d'Avis pour l'Exploitation des Carrières (CRAEC) a rendu un avis le 19 décembre 2016 quant aux procédures administratives applicables au secteur carrier.

Cette analyse est le fruit d'un travail initié en juin 2015 et qui s'est étalé sur plusieurs mois. Elle a pour objectif de mettre en évidence l'ensemble des procédures relatives aux permis d'environnement (donc en dehors des procédures liées au CWATUPE) qui sont susceptibles de s'appliquer à un projet carrier, d'identifier les difficultés qui en résultent et de proposer des pistes de solution pour les résoudre.

Les différentes procédures ont été identifiées, analysées, schématisées et regroupées dans un document. Ce travail très fouillé a été nourri de l'expérience d'acteurs de terrain. Ensuite, la CRAEC a formulé une analyse critique de chaque procédure.

Le secteur considère que la prise en compte de ces recommandations, fruit d'un consensus entre les différentes composantes de la Commission (secteur, Administration, associations environnementales, Union des Villes et Communes), pourrait permettre d'améliorer de manière très significative l'efficacité du traitement des dossiers de demande d'autorisation du secteur.

POUSSIÈRES

Le 20 septembre 2016, le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO, l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) et Fediex ont signé une Charte sectorielle visant à réduire les émissions de poussières et de particules fines des carrières en Wallonie.

La fédération s'engage là dans un plan ambitieux visant à, dans un premier temps, sensibiliser ses membres, identifier et diffuser les bonnes pratiques et organiser des formations à destination de ses membres.

Dans ce cadre, le secteur s'adjoindra les services d'experts compétents de l'université de Liège et de CS-pro-Consult. Les actions menées dans le cadre de la Charte devront permettre aux exploitants de disposer d'un cadre clair permettant de définir une stratégie plus efficiente en matière de réduction des émissions de poussières et de particules fines.

EAUX USÉES INDUSTRIELLES

Le Gouvernement Wallon a adopté en mars 2016 un arrêté précisant les obligations des redevables en matière de suivi des rejets d'eaux usées industrielles ainsi que les dérogations possibles à ce régime. Ce texte précisait en outre les règles de fonctionnement en matière de contrôle et de prélèvement des échantillons.

En matière de taxation des rejets d'eaux usées industrielles, la taxe est calculée sur base d'une estimation de la charge polluante déversée. L'estimation de la qualité des eaux rejetées se base sur des analyses effectuées chaque année par un laboratoire agréé et portant sur un certain nombre de paramètres.

En application du principe du pollueur-payeur, le Code de l'Eau prévoit également la possibilité pour les redevables de déduire les paramètres de l'eau d'approvisionnement, la taxation ne portant alors que sur la charge réellement ajoutée par l'activité de l'entreprise.

C'est justement l'application de ce principe du pollueur – payeur qui a amené la fédération à prendre contact avec l'Administration afin de lui faire part des spécificités du secteur. Les eaux d'exhaure – eaux évacuées afin de permettre l'exploitation à sec de la carrière – ont différentes origines (pluviale, ruissèlement, souterraine). La charge polluante qu'elles contiennent n'est, en grande partie, pas attribuable à l'activité de la carrière.

Une circulaire administrative, discutée entre Fedix et l'Administration, a permis de clarifier cette situation et donne maintenant des indications plus claires quant au calcul de la charge polluante véritablement attribuable à l'activité.

BIODIVERSITÉ

COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

Fedix et la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) fêtent en 2017 les 10 ans de leur Charte. Cette charte vise à assurer une cohabitation harmonieuse entre ces deux pôles d'activités importants en Région Wallonne. La Charte préconise ainsi un dialogue entre acteurs locaux avant, pendant et en fin d'extraction que ce soit, par exemple en ce qui concerne la planification de l'occupation des terres, l'élaboration de diverses solutions pour l'approvisionnement en eau ou les modalités de retour à l'agriculture de certains terrains.

Le comité de concertation, instauré par cette Charte, a pris l'initiative de développer un nouveau projet visant à améliorer les synergies entre les actions biodiversité mises en œuvre dans les carrières (notamment dans le cadre du projet LIFE IN QUARRIES) et celles développées dans la zone agricole (mesures agro-environnementales). Ce projet sera lancé lors du séminaire du 23 juin 2017 consacré au lien entre l'activité extractive et la nature et la biodiversité (cf. point communication).

PROJET LIFE IN QUARRIES

Fedix vous informait dans son dernier rapport annuel du lancement du projet *LIFE*

IN QUARRIES co-financé par l'Union européenne, la Région Wallonne et mis en œuvre grâce à des moyens techniques et humains de plus de 25 carrières en Wallonie. Ce projet de 5 ans est coordonné par Fedix et mené en partenariat avec la Région Wallonne, l'Université de Liège (département Agro-Bio-Tech Gembloux), Natagora et les Parcs naturels des Plaines de l'Escaut.

L'objectif du projet est de démontrer qu'il est possible d'améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité sur des sites carriers en activité par la mise en œuvre de bonnes pratiques. L'aspect novateur du projet est de mettre en œuvre des mesures de gestion de la biodiversité prioritairement dans le cadre de plans d'exploitation.

Après son lancement en octobre 2015, l'année 2016 a été essentiellement consacrée à l'analyse de 14 sites carriers. Tous ces sites ont fait l'objet d'un inventaire détaillé de la faune, de la flore et des habitats, établis par les équipes de Natagora, du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et de l'ULg, avec un focus sur les groupes suivants, choisis pour leur caractère indicateur et l'enjeu que représentent les carrières pour certaines espèces sensibles au sein de ces groupes : oiseaux, reptiles, amphibiens, odonates et plantes vasculaires.

Au sein de ces groupes biologiques, ce sont de très nombreuses espèces-cibles qui ont été identifiées et inventoriées : le Crapaud calamite, l'Alyte accoucheur, le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune pour les amphibiens, la Coronelle lisse, la Couleuvre à collier, le Lézard des murailles et le Lézard des souches pour les reptiles, l'Orthétrum bleuissant et l'Agrion nain pour les libellules ainsi que de nombreuses espèces botaniques (dont plusieurs espèces d'orchidées). Riches de nombreuses découvertes, ces inventaires ont permis d'identifier les principaux enjeux écologiques au sein des carrières concernées.

Dans une deuxième étape, l'équipe du projet a, sur base de ces données, proposé et discuté des mesures de gestion biodiversité en étroite collaboration avec les carriers. Ces aménagements favorables com-

prennent des actions variées telles que le creusement de mares temporaires pour le Crapaud calamite, la création d'éboulis et d'abris favorables aux reptiles, la restauration de berges végétalisées en bord de plans d'eau, la sécurisation de gîtes d'hibernation pour les chauves-souris, la mise en place de plateformes pour la nidification de la Sterne pierregarin et du Goéland cendré sur les grands plans d'eau, la création ou le rafraîchissement de falaises pour l'Hirondelle de rivage, la création ou la restauration de pelouses calcaires, etc.

Toutes ces actions seront formalisées dans 14 plans d'actions qui seront mis en œuvre en 2017 et 2018.

Dès mars 2017, une deuxième phase du projet commence avec l'intégration de 10 sites supplémentaires. Ceux-ci suivront un parcours similaire à celui des 14 premiers sites : inventaires biologiques et détermination de plans d'action qui seront mis en œuvre en 2018 et 2019. Une troisième phase, permettant d'intégrer de nouveaux sites débutera en 2019. Au total, l'ambition est de toucher plus d'une trentaine de sites en région wallonne.

Parallèlement à ces actions, le projet explore également les éventuelles implications légales de la mise en œuvre des plans d'actions – que ce soit sur les permis en cours ou les dérogations nécessaires pour déplacer certaines espèces protégées – et ceci afin d'assurer une sécurité juridique aux exploitants participant au projet.

Une évaluation initiale des services écosystémiques rendus par les carrières et plus particulièrement par leurs infrastructures vertes a été également réalisée. Cette évaluation dresse un inventaire des services existants, tels que les services de production (denrées alimentaires, bois de chauffage,...), services de régulation (pollinisation ou valorisation des eaux d'exhaure,...), services culturels (VTT, marches ADEPS, chasse,...), mais aussi les activités nature de recherches scientifiques ou éducatives, photographie nature, etc.

Cette évaluation de départ permet d'orienter les plans d'actions, afin de maximiser les ser-

vices rendus par les aménagements biodiversité. Une évaluation en fin de projet permettra d'évaluer l'impact réel qu'auront eu les aménagements sur la fourniture des services.

ACCORD DE BRANCHE ÉNERGIE/CO₂

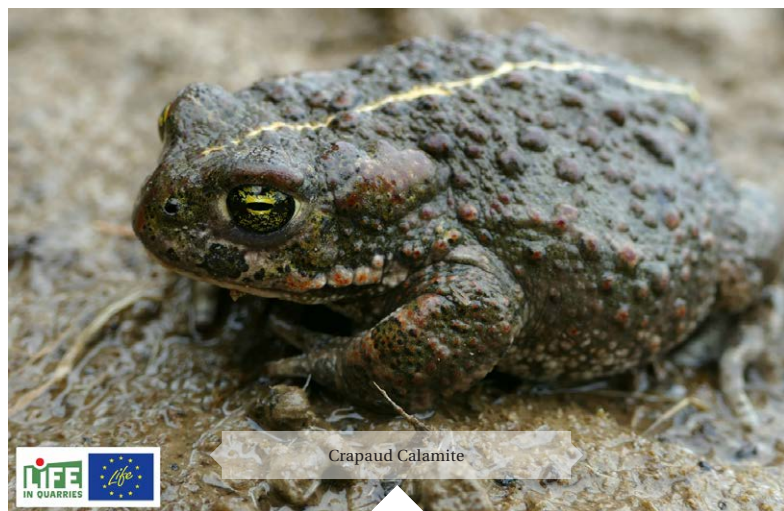
Le secteur carrier s'est engagé dans un accord de branche de « 2^{ème} génération » jusqu'en fin 2020. Les engagements pris par les 20 sites participant au projet en 2015 sont d'améliorer l'efficacité énergétique de 10,01% et l'indice d'amélioration des émissions de CO₂ de 9,80% entre 2005 et 2020.

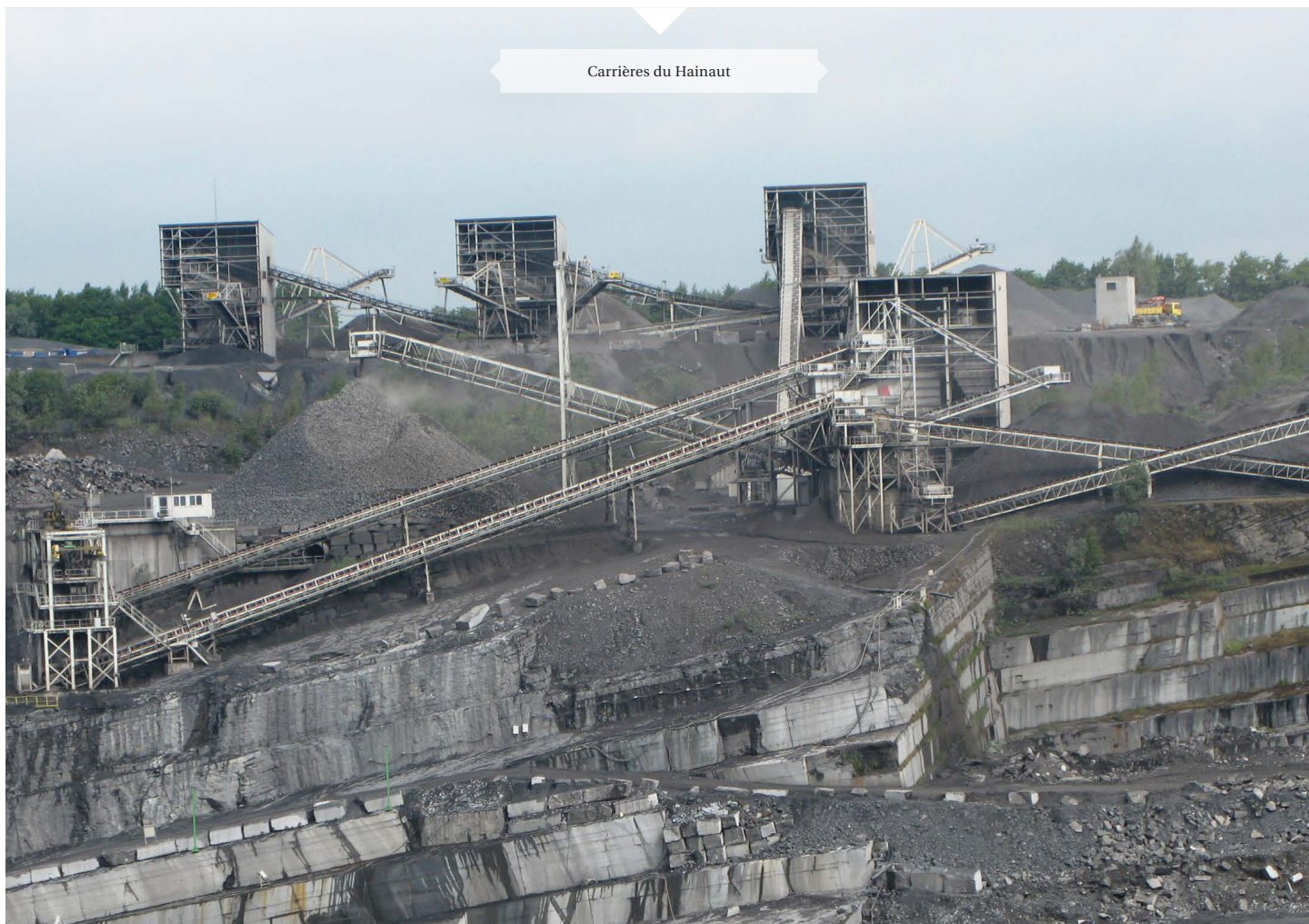
Le rapport d'avancement portant sur les données de 2015, montre que les objectifs sont déjà dépassés et atteignent des valeurs respectivement de 11,80 % et 11,74 %.

Plusieurs sites ont déjà atteint leur objectif individuel. En 2015 ce sont plus de 40 pistes d'améliorations qui ont ainsi été mises en œuvre pour un montant d'investissement total de près de 2,7 millions d'euros.

Cependant, la marge de progression est toujours bien présente. En effet, l'amélioration importante constatée pour l'année 2015 provient essentiellement du fait que les entreprises de grande taille ont poursuivi l'optimisation de leurs procédés de fabrication en plus de la mise en œuvre par tous les sites d'une partie des pistes d'améliorations potentielles relevées lors de leur audit approfondi.

© B. Gauquie





Social

L'année 2016 a à nouveau été jalonnée de nombreux changements en matière sociale, dont la plupart ont été mis en œuvre début 2017: la réforme de la loi de 1996 sur la norme salariale, la réintégration des malades de longue durée, le travail faisable et maniable...

FORMATIONS SECTORIELLES

Les membres de Fediex ont été sensibilisés régulièrement sur les différentes possibilités en matière de formations. Ils ont ainsi pu bénéficier de l'offre en matière de formations du CEFOMEPI, le centre de formation du secteur du petit granit - pierre bleue de Belgique (SCP 102.01 et CP 203) et de la FBEV (Fédération Belge des Entrepreneurs de Travaux de Voirie) en collaboration avec l'IFAPME et EDUCAM.

L'ACTUALITÉ DE LA CCP SOCIALE EN 2016

L'année 2016 a à nouveau été jalonnée de nombreux changements en

matière sociale, dont la plupart ont été mis en œuvre début 2017. Les modifications notables de ce début 2017 concernent la **réforme de la loi de 1996 sur la norme salariale**, le cadre légal relatif à la **réintégration des malades de longue durée** et l'aboutissement du fameux dossier **travail faisable et maniable**.

Les membres de la CCP Sociale ont été informés trimestriellement par M. David Rozenblum de GSV des actualités sociales dont les principaux sujets sont exposés ci-après :

ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2018 (AIP)

Le 2 février 2017, le Gouvernement

fédéral a approuvé l'accord interprofessionnel 2017-2018 (AIP) comportant quatre **grands objectifs thématiques** :

1. **Norme salariale** : la marge maximale de l'évolution des coûts salariaux est fixée à 1,1% pour la période 2017-2018 (CCT n° 119 du CNT)
2. **Prolongations et CCT-cadres pour les RCC et les régimes de fin de carrière** (CCT n° 120 à 127 du CNT)
3. **Nouvelle vision de la concertation interprofessionnelle** portant sur la numérisation de l'économie et du marché du travail, la problématique croissante du

burn-out et de l'absentéisme, la simplification administrative, la paralysie de la mobilité, etc.

santé, l'instauration d'un compte épargne-temps, la simplification du travail à temps partiel, ...

4. Adaptation au bien-être des allocations sociales et de l'assistance sociale

RÉINTÉGRATION DES MALADES DE LONGUE DURÉE

RÉFORME DE LA LOI DE 1996

La loi du 19.03.2017 modifiant la loi du 26.07.1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, dont l'entrée en vigueur est fixée au 01.01.2017, a été publiée au Moniteur Belge du 29.03.2017, ce qui signifie que l'AIP 2017-2018 peut être mis en œuvre. L'AIP et la CCT « norme salariale » deviennent donc le cadre légal pour les négociations salariales sectorielles.

Plusieurs modifications de la Loi sur la norme salariale visent à poursuivre les efforts déjà fournis en faveur de l'emploi, et à éliminer le handicap salarial avec les pays voisins (notamment le tax shift qui fait baisser le taux des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs à 25%).

LOI SUR LE TRAVAIL FAISABLE ET MANIABLE

La loi sur le travail faisable et maniable du 05.03.2017 (MB 15.03.2017) introduit un certain nombre de mesures pour rendre le travail plus faisable pour les travailleurs et garantir plus de flexibilité ou de « maniabilité » pour les entreprises.

Certaines mesures sont immédiatement d'application dans les entreprises et entrent en vigueur le 01.02.2017 et d'autres mesures peuvent être activées au niveau sectoriel. Elles concernent l'annualisation du temps de travail, le relèvement de la limite interne pour la prestation d'heures supplémentaires, la création d'une nouvelle possibilité de prester jusqu'à 100 heures supplémentaires volontaires par année, la possibilité d'instaurer un régime de télétravail occasionnel encadré légalement, l'introduction d'un cadre légal pour les horaires flottants, l'obligation de prévoir 5 jours annuels de formation par équivalent temps plein, le prolongement des congés pour soins palliatifs et des crédits temps pour raisons de

Le 1^{er} décembre 2016 marque l'entrée en vigueur de deux arrêtés royaux (AR surveillance de santé du 28.10.2016 et AR INAMI du 08.11.2016) relatifs à un parcours de réintégration sur mesure visant à accompagner les travailleurs en incapacité de travail de longue durée vers un emploi adapté temporaire ou définitif ou un autre type de travail et à les accompagner tout au long de leur réintégration socioprofessionnelle. Ces 2 arrêtés sont complétés par la loi du 20.12.2016 entrée en vigueur le 09.01.2017 qui régit les conséquences en matière de droit du travail pour les travailleurs suivant un parcours de réintégration, notamment sur le plan du salaire garanti et de la procédure de licenciement pour incapacité de travail définitive (force majeure médicale).

Toutes ces mesures ont été abordées lors de la journée Ressources Humaines de FedieX du 10.02.2017, animée par Mme Catherine Vermeersch de la FEB, Mme Pascale Van Houte de Galilei et Dr. Jemima Wangata du CESI.

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce thème a également été présenté lors de la journée Ressources Humaines de FedieX du 10.02.2017, par l'AVIQ - Agence pour une Vie de qualité (anciennement l'AWIPH).

L'AVIQ peut aider les employeurs dans le cadre de l'emploi des personnes en situation de handicap, qu'il s'agisse de l'embauche d'un travailleur handicapé ou du maintien à l'emploi d'un travailleur qui devient handicapé suite à un accident de la vie professionnelle ou privée ou d'une maladie.

EFFORTS DE FORMATION

L'objectif interprofessionnel en matière d'efforts de formation de 1,9 % de la masse salariale est converti en 5 jours de forma-

tion en moyenne par ETP et par année à partir du 01.01.2017. Ce nouvel objectif ne peut entraîner de coûts additionnels pour les employeurs. Il peut être concrétisé de trois façons :

- par CCT sectorielle prévoyant un effort d'au moins 2 jours en moyenne par année et par ETP et définissant la trajectoire de croissance pour atteindre l'objectif de 5 jours ;
- ou via un objectif de formation équivalent au niveau actuel, mais exprimé en jours (prolongation CCT sectorielles existantes) ;
- ou au niveau de l'entreprise via un compte formation individuel, prévoyant un effort qui ne peut être inférieur à 2 jours de formation par an.

En l'absence de CCT sectorielle ou de compte formation, le régime supplétif suivant (=sanction) est prévu : droit individuel à la formation de 2 jours par année par ETP.



Fediex recommande aux entreprises d'améliorer autant que possible le taux de participation des travailleurs à la formation professionnelle et de remplir le bilan social.

ELECTIONS SOCIALES

Les élections sociales sont organisées tous les 4 ans en vue de la désignation des représentants du personnel au sein des conseils d'entreprise et des comités pour la prévention et la protection au travail. Elles se sont déroulées entre le 9 et le 22 mai 2016, selon une procédure stricte d'une durée de 150 jours qui a commencé en décembre 2015. Pour la première fois, la liste de candidats a pu être introduite de manière électronique auprès de l'employeur.

Ce sujet a été abordé lors de la journée Ressources Humaines de Fediex du 25.03.2016, animée par le GROUP S.

PRÉPARATION DES NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2017-2018

Etant donné que la loi du 19.03.2017 modifiant la loi du 26.07.1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, dont l'entrée en vigueur est fixée au 01.01.2017, a été publiée au Moniteur belge le 29.03.2017, l'accord interprofessionnel 2017-2018 du 02.02.2017 peut être mis en œuvre et la CCT norme salariale peut être signée au Conseil national du travail.

Pour la période 2017-2018, la marge maximale pour l'évolution du coût salarial est fixée à 1,1 % en plus de l'indexation et des augmentations barémiques.

Pour éviter tout dépassement de la marge qui entraînera des amendes administratives, un avis préalable avant toute conclusion de conventions pourra être demandé à la Direction Générale des Relations collectives de travail.

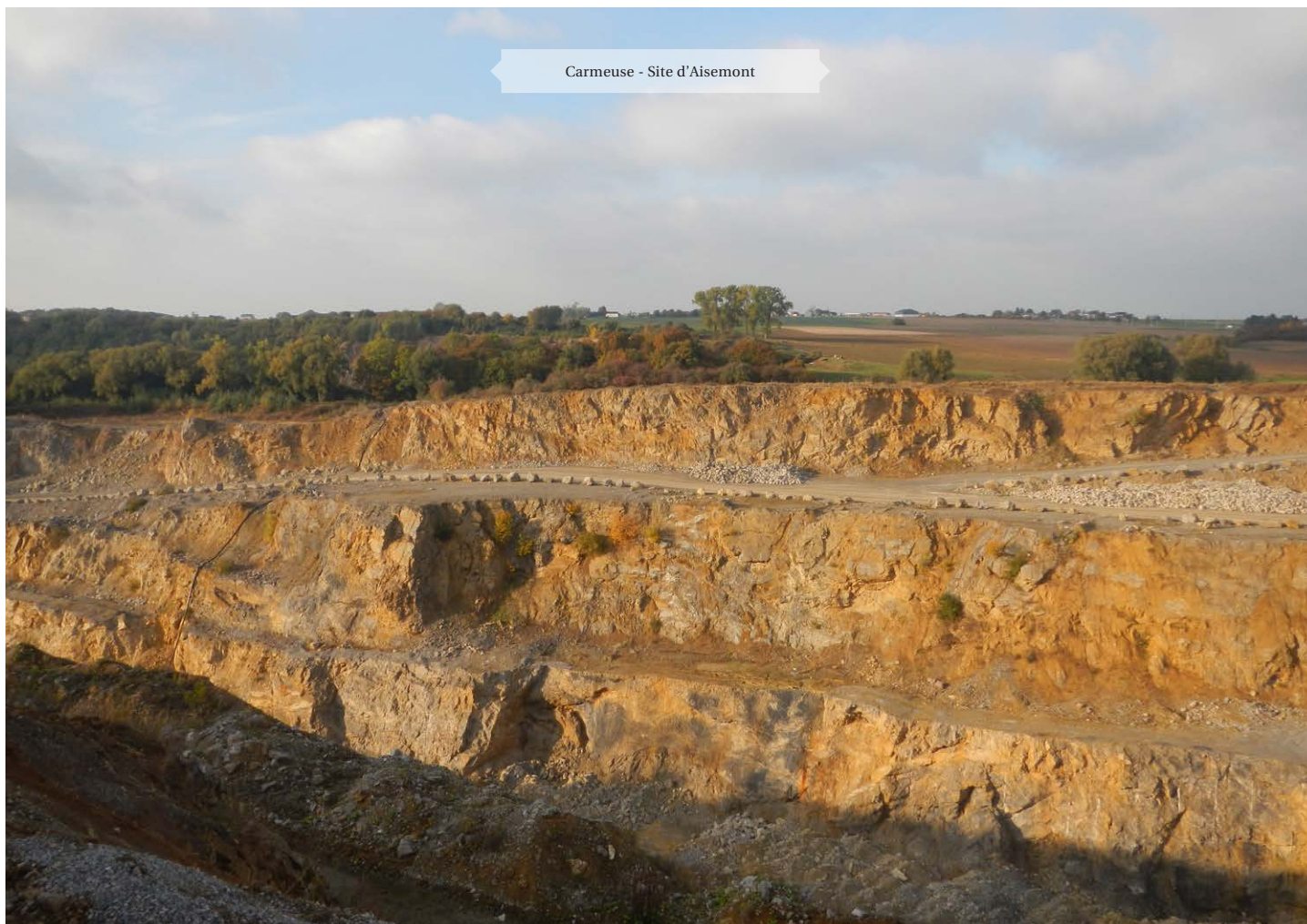
Les négociations collectives 2017-2018 pourront commencer sur ces bases.

Fediex assure un rôle d'information à ses membres sur l'évolution de la concertation interprofessionnelle et sectorielle et un rôle de coordination entre les sous-commissions paritaires du secteur et se tient à la disposition de ses membres pour les guider dans la préparation des négociations collectives 2017-2018 de l'industrie extractive. Elle joue également un rôle actif dans les négociations collectives de la SCP 102.09, en collaboration avec M. Alain Sadzot d'Agoria. Une séance d'information spécifique sur l'interprétation de la norme a en outre été organisée par Fediex à l'attention des membres des sous-commissions paritaires de la CP 102 (industrie des carrières).

RÉFORME DU PAYSAGE DES COMMISSIONS PARITAIRES

Suite au travail d'optimisation des structures actuelles des commissions paritaires demandé par le Ministre Kris Peeters en mai 2016, les membres de la CP 102 ont affirmé leur volonté de s'inscrire dans la démarche d'optimisation de la structure des commissions paritaires. A cet effet, le Groupe de Travail « GT 102 Réforme du paysage paritaire » a été créé et un programme de travail a été fixé.

Pour préparer ces travaux, Fediex a pris l'initiative d'établir une synthèse comparative du contenu des différentes sous-commissions paritaires de la CP 102 et de certains secteurs connexes, comprenant d'une part des informations générales sur chaque sous-commission paritaire, et d'autre part, des informations détaillées sur les conditions de travail et de rémunération et les autres avantages.



Technique et Sécurité

Que ce soit en matière de Norme et Certifications ou en matière de Sécurité et Santé, l'activité 2016 de la Commission Technique et du GT Sécurité & Santé de Fediex a été ponctuée par des décisions importantes prises par les Autorités à tout niveau de pouvoir

NORMES ET CERTIFICATIONS

NORMALISATION DES GRANULATS EN EUROPE : ÉTAT DES LIEUX

En 2016, la procédure d'établissement des normes harmonisées granulats a suivi son cours et elles ont été soumises au vote formel.

CEN TC154 : Un des objectifs poursuivis dans l'établissement des nouvelles normes harmonisées Granulats est d'uniformiser les catégories entre les différentes applications. Ceci devrait simplifier l'établissement des DoP (Declaration of Performance). Soumises au vote formel, les normes harmonisées ont passé l'étape de

relecture pour des remarques éditoriales avant de poursuivre leur chemin vers leur publication attendue en 2018. Seule leur citation au Journal Officiel de l'Union Européenne les rendra effectives. Jusque-là, la version 2002 est toujours d'application.

La Commission Européenne a par ailleurs décidé :

- De définir une « Valeur déclarée » étant « Pass » ou « Fail » (ex. des matières organiques) ;
- De reprendre les méthodes néerlandaises et allemandes pour le « relargage des substances dangereuses » sous forme de spécifications techniques.

Outre les normes produits, l'EN 13285 (Graves non traitées pour constructions routières, CEN TC227) est soumise au vote. Les produits type « 0/X » seront soumis aux obligations du CPR, dont le marquage CE. Par ailleurs, l'EN 16236 (critères de conformité) a également été soumise au vote formel.

En 2016, la Fediex a pris part aux travaux de normalisation du béton du groupe miroir belge E104. La norme NBN B 15-001 (Béton - Spécification, performances, production et conformité - Complément national à la NBN EN 206 : 2014) a été approuvée au sein de l'E104.

La norme NBN B 11-256 sur la mesure quantitative des matières organiques a été publiée. Elle fera l'objet d'un work item au TC154.

CERTIFICATION CE DES GRANULATS

BE-Cert a publié sa nouvelle version du CRC CE 105 (règlement général pour le marquage AVCP 2+) ainsi que le TRA CE 410.

À propos de la DoP, contrôlée par le SPF Economie, les producteurs de granulats suivent pour la plupart la recommandation de l'UEPG (NPD) et insèrent le logo CE sur les documents.

CERTIFICATION BENOR DES GRANULATS

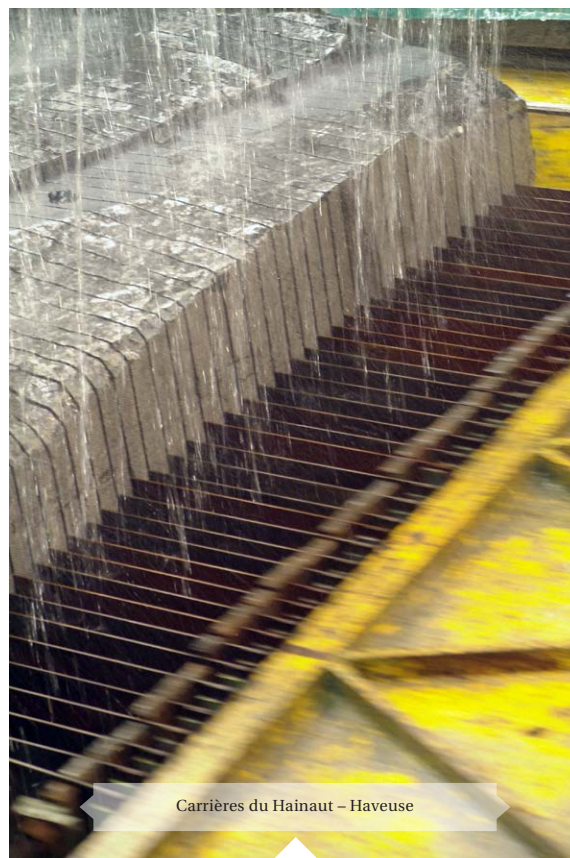
L'ASBL Benor a établi des lignes directrices en vue de séparer les significations et buts poursuivis par, d'une part, le marquage CE (CPR) et d'autre part, les marques volontaires telles que Benor. Il s'en est suivi une

modification des TRA de BE-Cert et l'ajout d'un commentaire sur les documents pour distinguer sans équivoque les valeurs CE et celles de « garanties de conformité » du Benor.

BE-Cert mène à bien son rôle de certificateur et d'arbitrage par un dialogue constructif et transparent qui est à saluer entre les prescripteurs, les utilisateurs, les contrôleurs et les producteurs, en vue de garantir la qualité des produits requis et codifiés conformes pour les usages qui en sont faits.

Pour le suivi de la régularité granulométrique d'un produit, soit le respect de valeurs seuils, soit les règles d'exploitation statistique selon la méthode NF P 18-545 sont aujourd'hui intégrées.

Le groupe de travail « intermédiaires » a poursuivi ses travaux en 2016. L'accent est mis sur la traçabilité et la qualité de la manu-



Carrières du Hainaut – Haveuse

tention des produits afin qu'ils conservent leur qualité Benor.

GRUPE DE TRAVAIL SANTÉ & SÉCURITÉ DE FEDIEX

Le GT Santé & Sécurité jouit d'une belle dynamique au sein des membres de Fedieux. Les échanges interactifs permettent à chacun d'améliorer la sécurité au sein de ses sites en profitant de cas concrets et des bonnes pratiques mises en place mais aussi de suivre les avancées législatives (AR) en la matière pour une mise en conformité permanente du secteur, indispensable à toute activité.

SILICE CRISTALLINE ALVÉOLAIRE RESPIRABLE

De nombreux débats ont eu lieu sur ce sujet et des décisions importantes ont été prises.

La Commission Européenne sur la révision de la Directive Agents Cancérigènes ou Mutagènes au Travail (Directive 2004/37/EC) a décidé d'inclure la poussière de silice cristalline respirable générée par un processus industriel. Ce positionnement reflète les opinions du comité tripartite d'avis sur la santé et la sécurité au travail (Etats-Membres, organisations représentatives des employeurs, organisations représentatives des travailleurs). La limite est fixée à 0,1mg/m³ (fraction respirable – exposition par travailleur, moyenne sur 8h).

Les étapes suivies pour la révision de la Directive en 2016 et anticipation sur 2017:

- mi-octobre : échanges de vues avec les stakeholders,
- mi-novembre : traduction du projet,
- fin novembre : évaluation du projet.

Ce sujet sera poursuivi en 2017 (vote prévu début d'année). La rédaction d'un guide de bonnes pratiques Fedieux est en cours. Il est largement basé sur le guide NEPSI pour aider à l'implémentation effective des limites d'expositions, adapté spécifiquement

pour les industries extractives et la législation belge. Pour rappel, la législation belge prévoit actuellement une limite différente selon la phase cristalline : 0,10mg/m³ pour le quartz, 0,05mg/m³ pour la tridymite et la cristobalite.

JOURNÉE TECHNIQUE SÉCURITÉ

La sécurité et la santé des travailleurs sont une priorité fondamentale dans les entreprises. Suite à une recrudescence d'accidents et incidents liés à la circulation à pieds, ce thème a été choisi pour la journée technique du 21 octobre 2016.

Cette journée a rassemblé non seulement les conseillers en prévention de la profession, mais aussi des représentants de toute la ligne hiérarchique, pour un nombre total de 85 participants réunis dans le magnifique cadre de l'Abbaye de Brogne à Saint-Gérard.

Le programme proposé a permis de balayer tous les aspects de la thématique abordée, en faisant intervenir toutes les parties prenantes.

Patrick Fleurquin du Service Public Fédéral Emploi Travail & Concertation Sociale a tout d'abord présenté les aspects législatifs et réglementaires. Ensuite, Guido Thorisaen de Sagrex a exposé des cas concrets de glissades, faux-pas et chutes, leurs causes, et les mesures prises afin de réduire ce risque. Gene Hoornweg d'Emma Safety Foorwear a pu développer les évolutions en matière de chaussures de sécurité. Puis, Miette Dechelle de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats, a présenté l'initiative *Safer by Design*, un exemple de bonnes pratiques pour l'accès aux engins. Donald de Smet et Michel Boeckstyns de BIA ont quant à eux abordé la sécurité liée à l'accès aux engins mobiles. Enfin, Pascal Pochet de Bergerat Monnoyeur a présenté les initiatives de son entreprise en matière de maîtrise de la contamination.

L'après-midi a été consacrée à la visite du site de Carmeuse à Aisemont.

Il faut souligner l'importance de ces journées sectorielles pour la formation continue des conseillers en prévention, d'autant plus que Fediex est reconnue par le SPF Emploi depuis 2014 dans ce cadre.





Communication

Depuis 2013, les actions de communication de Fediex s'organisent sur base des axes stratégiques définis. Chacune de ses Commissions thématiques les intègrent dans leurs priorités.



En 2017, la Fediex fêtera son 75^{ème} anniversaire ! En effet, anciennement dénommée l'Union des Producteurs belges de Chaux, Calcaires, Dolomies et Produits connexes (U.C.C.D.), c'est le 23 juillet 1942 que la fédération a vu le jour à Bruxelles.

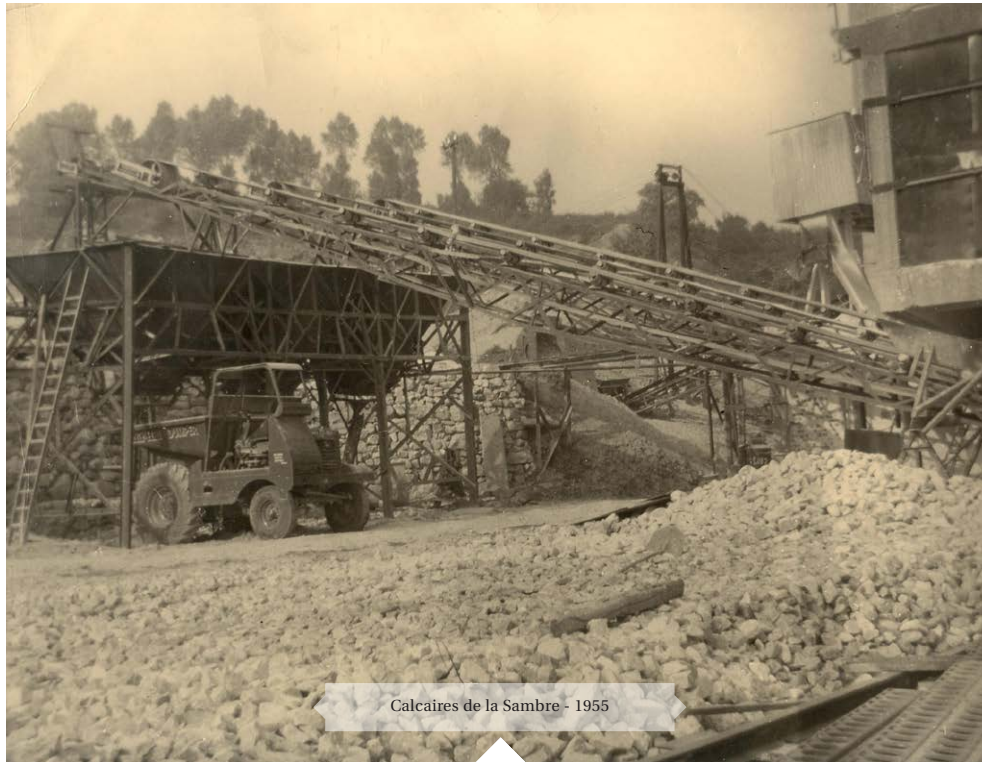
En 2016, les travaux de la Commission Communication de Fediex ont donc naturellement porté particulièrement sur ce projet d'envergure : organiser une année de festivités !

L'occasion de mettre en évidence le rôle que le secteur joue dans notre quotidien, notamment dans la production de biens tels que nos routes et nos bâtiments mais aussi le dentifrice, le sucre, le verre, le verre de nos lunettes, etc. Ce secteur peu connu est aussi un maillon essentiel au bon fonctionnement de l'activité économique et industrielle en Belgique que ce soit pour l'industrie du verre, de la construction, du traitement des eaux, etc. Il crée plus de 4.000 emplois locaux directs et 8.000 emplois indirects. L'industrie a également lancé différents partenariats et initiatives afin de développer ses activités dans le respect de son environnement.

Cette année de festivités sera l'occasion de mettre les différentes facettes du secteur en lumière et de montrer son impact sur notre quotidien.

2017 : UNE ANNÉE DE FESTIVITÉS PONCTUÉE D'ÉVÉNEMENTS

Au programme des festivités, entre autres, 3 séminaires placés Sous le Haut patronage de Sa Majesté le Roi, articulés autour de thèmes importants pour le secteur de l'industrie extractive et transformatrice. Une soirée de gala viendra clôturer l'année (le 24 novembre 2017 au Bozar à Bruxelles).



Calcaires de la Sambre - 1955

- **Le 21 avril 2017 - Les techniques de pointe au service de l'environnement et du voisinage**

Séminaire à la carrière de CCB à Gaurain-Ramecroix (Tournai)

- **Le 23 juin 2017 - La nature et la biodiversité**

Séminaire à la carrière de la Warche (Nelles Frères) à Bévercé (Malmedy)

- **Le 11 octobre 2017 - L'industrie minière et ses produits**

Séminaire chez SCR-Sibelco à Mol

treprise et absences syndicales, ainsi que sur les fins de carrières ;

- Le 21 octobre 2016, Fediex a tenu sa Journée Technique Sécurité annuelle, sur le thème de la « Circulation à pieds et accès aux engins », à laquelle pas moins de 85 personnes ont participé ;

- Organisé conjointement avec la société Sibelco, le 1^{er} Workshop du projet LIFE in Quarries a eu lieu le 4 mai 2016. 85 personnes ont pris part à cette journée.

FEDIEX ORGANISE ET PARTICIPE À DIVERS SÉMINAIRES

En 2016, Fediex a organisé plusieurs séminaires sur les thèmes suivants :

- Le 25 mars 2016, près de 25 personnes se sont retrouvées au Cercle du Lac à Louvain-la-Neuve pour participer à la séance d'information interne Ressources Humaines annuelle de Fediex axée sur les thèmes du fonctionnement des différents organes de concertation au sein de l'en-

"Sablières Lannoy - Sampont - 1950"



Fediex présente également son stand depuis 3 années consécutives au Salon des Mandataires locaux, plateforme incontournable de rencontre des pouvoirs locaux.

FEDIEX COMMUNIQUE SUR SES CHARTES

Afin de permettre une meilleure identification des attentes de ses interlocuteurs et d'y apporter une réponse globale, Fediex s'engage dans des partenariats avec différents acteurs qui se traduisent entre autres par des Chartes.

CHARTER « POUSSIÈRES » FEDIEX/AWAC

Le 20 septembre 2016, le Ministre wallon de l'Environnement Carlo DI ANTONIO, l'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) et Fediex ont signé une Charte sectorielle visant à réduire les émissions de poussières et de particules fines des carrières en Wallonie.

C'est la première fois qu'un secteur industriel prend ce type d'engagement sur la problématique des particules fines. Par cette Charte, un échange permanent sera organisé entre la Wallonie et les professionnels du secteur pour soutenir une stratégie de lutte plus efficace contre les émissions de poussières diffuses.

A travers cette Charte, la Wallonie et le secteur carrier ont défini un cadre commun afin d'aider les exploitants de carrière à définir la meilleure stratégie de réduction des émissions de poussières et de particules fines.

CHARTER « CARRIÈRES ET TRANSPORT » FEDIEX/UPTR

Un an après la signature de la Charte « Carrières et Transport » par la Fédération belge de l'Industrie extractive et chauxfournière (Fediex) et l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR), le Ministre fédéral de la Mobilité, F. Bellot, a inauguré officiellement, le 3 octobre 2016, la 1^{ère} aire de réglage des rétroviseurs pour camions, sur site privé, en Wallonie. La première carrière à concrétiser l'engagement pris par le secteur carrier de s'attaquer activement aux

questions de sécurité routière est la *Compagnie des Ciments Belges (CCB Granulats)* sur son site de Gaurain-Ramecroix (Tournai).

Cette inauguration a pour objectif de conscientiser et de s'attaquer à la problématique de l'angle mort des camions. Elle a été suivie par une présentation du film didactique sur les bonnes pratiques en matière de chargement de granulats dont l'UPTR et la Fediex ont conjointement financé la réalisation et qui concrétise également la volonté des entrepreneurs des secteurs du transport et de l'industrie extractive de jouer pleinement - et pro-activement - leur rôle sociétal.

A côté de leurs légitimes préoccupations économiques, les carriers et les transporteurs n'en oublient pas moins les importants aspects que sont le vivre ensemble (notamment avec les riverains des carrières) et la sécurité (tant sur les sites de production que sur la route).

Par ces réalisations, l'UPTR et la Fediex sont très fiers de pouvoir démontrer que la Charte « Carrières et Transport » ne reste pas qu'une déclaration de bonnes intentions.

Après un mot de bienvenue par M. Eddy Fostier, Directeur Général de CCB, et M. Fabrice Delaunoy, Directeur de CCB Granulats, ainsi qu'un discours du Président de Fediex, M. Jean Marbehant, et du Secrétaire Général de l'UPTR, M. Michael Reul, la parole a été donnée à M. François Bellot, Ministre fédéral de la Mobilité, puis à Mme Véronique Waroux, Députée wallonne, intervenant au nom du Ministre wallon des Travaux publics en charge de la Sécurité routière.

Après le visionnage du film sur les bonnes pratiques en matière de chargement des granulats, Monsieur le Ministre a procédé à l'inauguration officielle de la première aire de réglage des rétroviseurs. Une plaque commémorative a été installée pour l'occasion.

POURSUITE DES PARTENARIATS

D'autres partenariats ont été précédemment conclus, dont les objectifs et actions sont toujours poursuivis à ce jour, à savoir :

- Charte « Carrières & Biodiversité » 2016-2020 entre Fediex et le Ministre wallon de la Conservation de la Nature
- Charte de bonne cohabitation (2007) entre Fediex et la FWA (Fédération wallonne de l'Agriculture)
- Charte de bonne cohabitation (2011) entre Fediex et Aquawal (Syndicat des Producteurs d'Eau)
- Accord de branche Energie/CO₂ de deuxième génération portant jusqu'à fin 2020 entre la Fediex, ses membres carriers et chauffourniers, et la Région wallonne.

PROJET LIFE IN QUARRIES

Fediex participe activement à la promotion du Projet LIFE in Quarries dont il est le bénéficiaire. Ce projet est un partenariat entre Fediex, le Département Nature et Forêt de la Région wallonne, l'Université de Liège (Département Agro-Bio-Tech Gembloux), Natagora et les Parcs naturels des Plaines de l'Escaut.

FEDIEX ET SES PUBLICATIONS

Outre ses actions de communication évoquées ci-avant, Fediex continue à publier son bulletin d'information trimestriel « QuadrariaMag » par voie électronique à pas moins de 1.100 destinataires de tous horizons (Autorités locales et politiques, Administrations, Fédérations, Associations, dirigeants de PME, sociétés-membres de Fediex,...). A chaque numéro, le défi est relevé : interviews de personnalités, actualités et nouvelles des membres de la Fédération, agenda ou focus sur les changements législatifs qui concernent le secteur extractif... Des « QuadrariaNews » dont les destinataires varient en fonction des sujets abordés sont également diffusés plusieurs fois par an.



Les différentes brochures éditées par Fediex, sont consultables sur son site internet www.fediex.be, sous l'onglet « Publications ».



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | info@fediex.be
www.fediex.be

